



D.2022.06.08.6.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 8 Juin 2022

6 – PROJETS TERRITORIALISES**6.1 – TELEO : Approbation de l'actualisation du programme de l'opération**

L'an deux mille vingt deux, le huit juin à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X	X (M. Trautmann a/c du chapitre 9)	
FAURE Dominique		X (M. Briand)	
GRASS Francis	X (a/c du chapitre 1)		X (jusqu'au CR des décisions)
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas			X
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Carles)	
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Chollet jusqu'au point 8.2)	X (a/c du chapitre 9)
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (pouvoir M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Par délibération D.2012.07.12.6.1 du 12 juillet 2012, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération Téléphérique Urbain Sud pour la desserte de l'Oncopole, du CHU Rangueil, et de l'Université Paul Sabatier.

Par délibération D.2012.10.3.7.3 du 3 octobre 2012, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a confié par mandat, la maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine) de cette opération.

En février 2013, Tisséo Collectivités a approuvé les principes d'organisation de la conception et de la réalisation de l'opération (délibération D.2013.02.21.6.1) et signé un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception et la réalisation de l'opération avec le groupement Ingérop / Cabinet E.R.I.C. / Cabinet Cabanes ainsi qu'un marché d'architecte conseil avec le cabinet d'architecte anglais Wilkinson.

Les études préliminaires proposé par l'architecte conseil conduisaient alors à une estimation du coût l'opération, dans sa configuration originelle (implantation des stations), à hauteur de 97,8 M€ dont 80,6 M€ pour la part conception / réalisation.

Par délibération D.2015.10.14.2.2 en date du 14 octobre 2015, le Comité Syndical approuvait une actualisation du programme du téléphérique urbain sud et un coût global d'opération de 63 M€ HT (valeur octobre 2015) en intégrant au plus tôt les contraintes d'exploitation et de maintenance ultérieure afin de minimiser les coûts de fonctionnement.

Par délibération D.2016.10.19.3.3 en date du 19 octobre 2016, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a acté le programme de réalisation du parc relais P+R en lien avec la station Oncopole, pour un montant de 2,5 M€ HT (valeur juin 2016).

Par délibération D.2016.12.21.2.1 en date du 21 décembre 2016, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a autorisé Tisséo Ingénierie à signer avec le groupement d'entreprises POMA (Mandataire) – ALTISERVICE – BOUYGUES TP RF – SYSTRA – SEQUENCES – SETI le marché de Conception Réalisation Maintenance, en confirmant le choix de la solution de guidage « 3S » pour un montant total de 54 552 152,00 € HT pour les phases conception et réalisation (38 304 000,00 € HT pour la phase maintenance sur une durée de 20 ans).

Le choix de l'offre de guidage 3S économiquement la plus avantageuse, présentant de nombreux avantages en matière d'intégration environnementale et d'attractivité de la ligne, avec l'intégration du P+R Oncopole à l'opération, a conduit à une évolution de l'estimation du budget d'opération (coût d'investissement hors maintenance) à 72,85 M€ HT.

En date du 22 novembre 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a été informé par Tisséo Ingénierie de l'implantation de la station initialement prévue sur la parcelle du lycée Bellevue plus à l'Est de la route de Narbonne, côté UPS, et sur l'opportunité en découlant de déplacer le garage atelier à UPS pour s'affranchir des potentiels risques liés au Plan de Prévention des Risques Inondation sur la zone Oncopole.

Par délibération D.2018.10.03.2.1, en date du 03 octobre 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités approuvait le budget porté à 82,41 M€ HT hors maintenance (valeur octobre 2015) et une mise en service prévue fin 2020 relatifs à ladite modification de programme.

Par délibération D.2019.07.03.2.4, en date du 03 mars 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités approuvait la Déclaration de Projet et autorisait Tisséo Ingénierie à poursuivre l'ensemble des démarches en vue de l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet.

La poursuite de l'opération se concrétisait alors par :

- d'une part l'aboutissement des études de conception par le Groupement POMA ;
- d'autre part l'engagement du chantier à l'été 2019 conformément au planning prévisionnel de l'opération.

Les études de conception et d'exécution permettaient notamment d'intégrer, dans la réalisation du projet, les principales modifications suivantes :

- **Des dispositions imprévisibles au stade du programme initial** et rendues nécessaires dans la poursuite de l'opération pour tenir compte notamment :
 - de l'évolution majeure du niveau d'exigence imposé en matière de sûreté publique, en réaction aux attentats qui ont marqué le territoire français en 2015 et les années suivantes : nécessitant un dispositif beaucoup plus complet de vidéosurveillance, de contrôle d'accès, de protection d'anti-intrusion autour des stations et des pylônes, de cybersécurité ;

Ces dispositions conduisent à une augmentation du coût des travaux de 2,8 M€ HT.

- des aléas d'études et de travaux découverts au cours des études d'exécution, en particulier la nécessité :
 - d'équiper les pylônes d'amortisseurs dynamiques pour compenser les effets tourbillonnaires du vent, phénomène identifié dans le cadre des essais réalisés en soufflerie sur la base d'échantillons de sections de pylônes,
 - de prévoir une redondance du réseau wifi de communication déployé au niveau des pylônes pour assurer la communication permanente avec les cabines (lien entre personnel d'exploitation et voyageurs : information voyageurs, vidéosurveillance, interphonie) par des équipements de radiocommunication, permettant ainsi de garantir un haut niveau de disponibilité dans un environnement particulièrement perturbé dans le cadre des investigations menées par le groupement POMA ;
 - de reconfigurer la gare bus Université Paul Sabatier pour tenir compte des résultats des études de sécurité incendie interdisant l'arrêt des bus fonctionnant au gaz naturel (GNV) sous le fuseau de câbles et cabines, ce réaménagement permet de ne pas dégrader la capacité de la gare bus dont l'enjeu devient d'autant plus important avec l'arrivée de ce nouveau maillon central de la Ceinture Sud ;
 - d'adapter les dispositions constructives pour tenir compte notamment de l'encombrement et de l'état des sols (ouvrages construits, résidus pyrotechniques, amiante dans chaussée).
 - de proposer des mesures environnementales complémentaires (compensatoires et de suivi) par rapport à celles envisagées initialement, pour répondre aux demandes des services instructeurs et des associations impliquées dans les démarches d'autorisations ;
 - de compléter les dispositifs de sécurisation des aménagements sur le secteur Oncopole vis-à-vis du risque d'intrusion des gens du voyage dans l'environnement direct de la station Oncopole.

Ces dispositions conduisent à une augmentation du coût des travaux de 1,9 M€ HT.

- des évolutions réglementaires : portant notamment sur les équipements d'alimentation électrique, sur le traitement des risques incendie sur les zones survolées par le téléphérique, et sur la végétalisation des zones de stationnement ;

Ces dispositions conduisent à une augmentation du coût des travaux de 0,8 M€ HT.

Au total, une augmentation du coût générée par ces évènements imprévisibles de 5,5 M€ HT.

- **Des améliorations et précisions ont été apportées au programme fonctionnel initial** pour répondre notamment à l'enjeu de parfaite intégration au cœur du réseau Tisséo de cette nouvelle ligne, assurée selon un mode de transport original et innovant dans un contexte urbain.

Ces améliorations et précisions ont été appréhendées après la désignation et l'intégration dans le déroulé des études de Tisséo Voyageurs en tant que futur exploitant, eu égard à un programme fonctionnel initial du marché de Conception Réalisation Maintenance focalisé prioritairement sur les performances globales du système (débit, fréquence, amplitude horaire, temps de parcours, ...).

Elles portent principalement sur les systèmes dits « connexes » (information voyageurs, interphonie, sonorisation, gestion techniques des bâtiments, système de sécurité incendie, architecture des réseaux) et sur des optimisations de configuration des locaux d'exploitation.

Elles permettent notamment de répondre aux enjeux :

- d'image et de qualité de service pour les voyageurs en proposant un environnement similaire au reste du réseau ;
- de disponibilité et d'optimisation des coûts d'exploitation et de gestion patrimoniale et d'administration par l'extension et/ou l'interopérabilité des systèmes existants exploités par Tisséo Voyageurs ;

Ces améliorations conduisent à une augmentation du coût des travaux de 2,9 M€ HT.

Le déroulement du chantier a été marqué par la survenance de la crise sanitaire mondiale de la Covid-19.

Les dispositions de confinement et règles de distanciation apparues à la survenance de cette crise sanitaire, en début d'année 2020, alors même que les principaux ouvrages de génie civil venaient de sortir de terre ont immédiatement et durablement impacté l'ensemble des éléments de la chaîne de réalisation du projet : études d'exécution, fabrications en usines, approvisionnements de matériaux, travaux sur site.

Face à cette crise sanitaire, le chantier a été interrompu le 16 mars 2020, date du début du confinement. Il a été relancé en date du 10 mai 2020, après vérification du strict respect du « Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité de l'activité » établi par l'OPPBTP, selon un rythme dégradé compte tenu des règles de distanciation et mesures sanitaires imposées, des effectifs réduits par les effets de la propagation du virus et des problématiques d'approvisionnement des matériaux.

A ces conséquences directes particulièrement importantes se sont ajoutées les conséquences indirectes de la continuité de la pandémie sur l'économie mondiale : difficultés persistantes dans l'approvisionnement des matériaux de métallerie et pénurie de composants électriques, en particulier des composants électroniques.

Face à cette situation inédite et particulièrement délicate pour l'activité économique, et dans l'objectif de s'inscrire dans les principes édictés par les circulaires gouvernementales et les chartes signées entre les collectivités locales et les fédérations d'entreprises de travaux publics, recommandant une approche compréhensive de la part des maîtres d'ouvrage publics, un cadre de discussions a été proposé aux entreprises, en particulier au Groupement POMA titulaire du marché de Conception Réalisation Maintenance, principalement impacté par les effets de cette crise.

Cette négociation, conduite dans un contexte contractuel et économique particulièrement tendu, mais avec l'objectif d'éviter une issue contentieuse (recherche d'un accord amiable), a permis :

- d'une part de reconsidérer la date de réception prévisionnelle pour tenir compte de l'évidente nécessité de concéder un allongement notable du délai de réalisation de ce chantier ;
- de proposer une prise en charge par le maître d'ouvrage d'une partie des conséquences financières de cette crise sanitaire :
 - directes : coûts des dispositions et mesures sanitaires mises en place sur les sites de fabrication et sur le chantier) ;
 - indirectes : associées à l'allongement des délais de réalisation (mobilisation de moyens matériels et humains supplémentaires).

La part prise en charge par le maître d'ouvrage a été définie selon les principes suivants :

- prise en charge à hauteur de 50 % des coûts, les directives gouvernementales et chartes locales recommandant un partage équitable des conséquences ;
- allongement du délai global de la phase 2 de réalisation relatif exclusivement à la conséquence des effets de la crise sanitaire.

Les conséquences indirectes de l'allongement du délai du marché POMA sur la phase de réalisation du Groupement POMA sur les marchés de prestations intellectuelles et sur la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ont également été pris en considération.

Les effets de la crise sanitaire conduisent ainsi à une augmentation du coût des travaux atteignant 5,7M€ HT, soit un impact de 7,5 % sur le coût total de l'ensemble des travaux réalisés.

Ainsi le montant de ces ajustements de programme s'élève à un total de **14,16 M€** (valeur octobre 2015).

Pour financer le montant des modifications de 14,16 M€, compte tenu d'une provision de **3,6 M€** pour aléas, initialement prévue pour l'opération Téléo, il est nécessaire d'augmenter le montant de l'opération confiée par mandat à Tisséo Ingénierie à **10,56 M€**.

Le budget actualisé de l'opération sera ainsi porté à **92,97 M€** (valeur octobre 2015), soit une **hausse de l'ordre de 12,8 %**, et se décomposera de la façon suivante :

Nature des dépenses	Budget en € HT (valeur octobre 2015)	Budget actualisé en € HT (valeur octobre 2015)
Acquisitions foncières	2 600 000	2 530 000
Déviations de réseaux	600 000	560 000
Conception et Réalisation	63 340 000	75 200 000
Opérations d'accompagnement	3 520 000	5 530 000
Prestations intellectuelles	4 450 000	4 310 000
Prestations liées à l'investissement (dont rémunération Tisséo Ingénierie)	4 300 000	4 840 000
Provisions pour aléas	3 600 000	0
Total en € HT (valeur octobre 2015)	82 410 000	92 970 000

A noter que le projet Téléo bénéficie de financements spécifiques à hauteur de **11,8 M€** :

- **L'Etat**, dans le cadre du **Pacte Métropolitain d'Innovation** signé en 2017 entre le Premier Ministre et le Président de Toulouse Métropole. Le montant total du Pacte est de 9,9 M€ dont **5,2 M€** de crédits d'investissement accordés au projet Téléo.
- **L'aide de la Région Occitanie et de l'Union Européenne s'élève à 6,6 M€**, au titre du fonds européen de développement régional (FEDER).

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'actualisation du programme de l'opération.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

[MM. Bacou et Martin n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : APPROUVE l'actualisation du programme de l'opération Téléo pour un budget de 92 970 000 € HT (valeur octobre 2015) et une mise en service prévue au mois de mai 2022.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses sont inscrites aux budgets 2022 et suivants de Tisséo Collectivités

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES